

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

▭) DECRET N° 75/28 du 13/1/75

portant nomination à titre normal dans
l'Ordre du Dévouement Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution ;
VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre
du Dévouement Congolais ;
VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attri-
butions du Dévouement Congolais ;

▭) SECRET :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre normal dans l'Ordre du Dévouement
Congolais :

AU GRADE DE COMMANDEUR

Monsieur HUGUET Jacques-Guy, Directeur de la Fabrique de Peintures
en Afrique - BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il sera fait application des dispositions du Décret 60/205
du 28 Juillet 1960, en ce qui concerne le règlement des droits de
Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 13 Janvier 1975



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-